



# Sallanches : la centrale hydroélectrique à l'eau

par Patricia REY | 14 Déc 2022



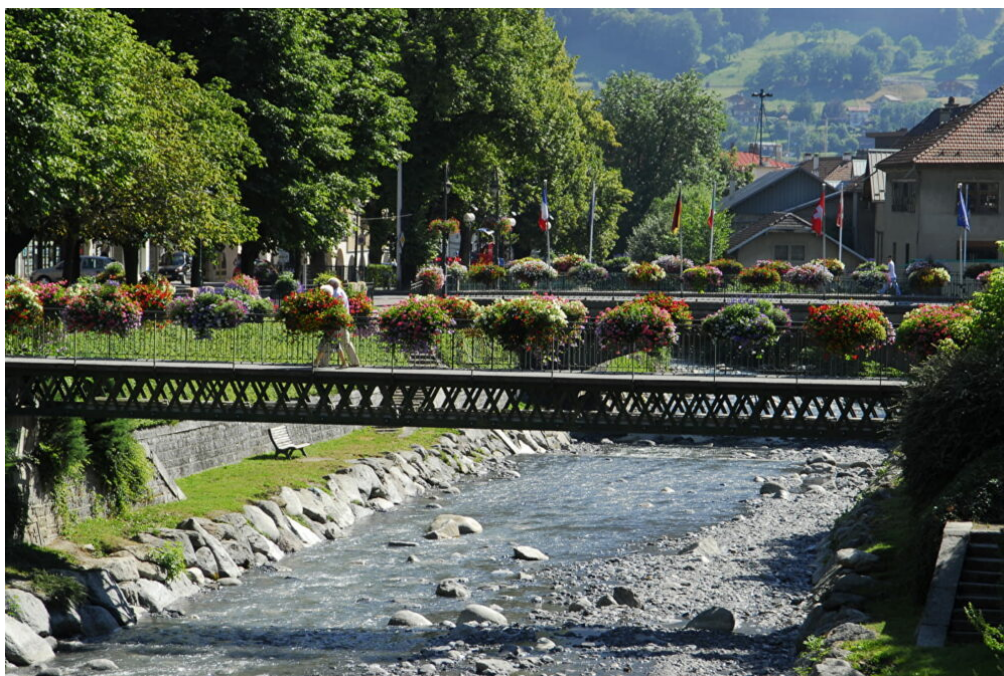
**Le verdict est tombé le 6 décembre. Le tribunal administratif de Grenoble annule l'autorisation d'exploitation de la centrale hydroélectrique de Sallanches, délivrée en décembre 2019 à la régie électrique municipale par le préfet de la Haute-Savoie. Un pavé dans le torrent.**

France Nature Environnement 74 – qui avait déposé un recours dénonçant la réalisation de cet ouvrage qui réduirait de moitié le débit de la rivière la Sallanche, classé en réservoir biologique – salue cette décision : « *Le juge vient ici rappeler que garantir la continuité écologique est primordiale pour le bon état de nos milieux aquatiques et de la biodiversité. Et que la petite hydroélectricité ne peut se développer à ses dépens.* »

De son côté, le maire de Sallanches Georges Morand ne décolère pas. D'autant que la microcentrale, désormais opérationnelle, devait être inaugurée en janvier. « *C'est une histoire de fou. L'étude d'impact réalisée par des scientifiques n'a révélé aucun problème pour prélever (six mois dans l'année) l'eau du torrent, et cela sans l'appauvrir* », explique-t-

il. Et c'est sans parler du coût de cette centrale : 6 millions d'euros, « *qui devait servir à produire 20 % d'électricité verte pour la ville de Sallanches.* »

Par conséquent, le tribunal ordonne la déconstruction de la centrale et la remise en état du site dans un délai d'un an. Interrogé, l'élu estime la perte globale à 14 millions (démontage et perte d'exploitation compris). Mais il ne compte pas en rester là et a décidé de faire appel.



La Sallanche, qui prend sa source à 2000 m dans la combe des Fours, traverse la ville d'Ouest en Est Pour finir sa course dans l'Arve – crédit Savoie Mont Blanc.



**Thorens** sur 15 décembre 2022 à 19 h 34 min

Ce projet de centrale hydroélectrique est un beau et excellent projet pour les habitants de Sallanches

Domage qu'une poignée d'êtres soi-disant humains soient aussi l'âme égarée et ce sont eux les destructeurs

Honte à eux

Réponse



**Bernard** sur 31 décembre 2022 à 18 h 15 min

Pas prêt d'amélioration avec les récolons

Réponse



**Boucher** sur 15 décembre 2022 à 21 h 36 min

Honte à F N E .je vais au travail en velo 7 mois par an ( 15kms aller retour ) .  
C'est pour ça que je ne vote pas écologie

Réponse



**Stéphane** sur 15 décembre 2022 à 21 h 37 min

FNE, une association écologique contre une centrale hydroélectrique !!!] e  
pense que la commune aurait dû construire une centrale à charbon, la  
biodiversité de la Sallanches n'en n'aurais pas souffert. Pauvre France.

Réponse



**Adrien** sur 10 janvier 2023 à 22 h 58 min

Bonjour,

A tous, ayez la curiosité de lire l'avis de FNE et de chercher à  
comprendre. Vous ne pouvez pas contester (voire insulter) sans  
chercher à comprendre, à entendre les arguments.

Vous pensez vraiment que la justice française est corrompue et couchée  
devant les écolos ?

Réponse



**michel chesney** sur 16 décembre 2022 à 9 h 16 min

michel

qui subventionne ces associations nous contribuables bien sur. mon dieu  
quelle absurdité  
c'est juste dans quel monde vit t'on

Réponse



**Pascal** sur 16 décembre 2022 à 14 h 23 min

On en a marre que 1% d'idéologues (ecolo?) pourrissent la vie de l'immense  
majorité des citoyens raisonnables et censés. Ces individus font partie de ces  
gens qui dans leur vie, seront toujours « contre ». Être maire, quelqu'il soit,  
devient un chemin de croix, sans cesse harcelé par des imbéciles n'ayant  
qu'une seule pensée: « on lutte contre ». Pascal

Réponse



**GCG Sallanches** sur 28 janvier 2023 à 14 h 59 min

Je suis pour la centrale hydroélectrique à Sallanches  
Raz le bol de ces Écolos qui font rien d'autre que faire chier les Gens  
Battons nous Amis de Sallanches et soutenons la construction de cette centrale, beau projet pour notre ville.  
Bravo aussi à Mr le Maire qui a modernisé Sallanches et à tout fait pour le bonheur des jeunes etc etc  
Gardon notre centrale, elle ne dérange personne, sauf les Ecolos qui non rien d'autre à faire que d'emmerder les autres

Réponse



**JEAN-CLAUDE AIT** sur 19 décembre 2022 à 8 h 26 min

C'était très bien cette centrale. Les écologistes ne savent rien faire d'autres que critiquer sans rien comprendre. Dommage. Battons nous

Réponse



**gillet nicole** sur 21 décembre 2022 à 5 h 36 min

le Tribunal !!!!! ne nous laissons pas faire, le jour du demantelement , faisons comme ses écolos !!!! barrons le passage !!!!  
Attendons résultat de l'appel !!!!  
Organiser un vote avec les habitants de sallanches « Pour ou Contre »

Réponse



**Jean Pierre** sur 23 décembre 2022 à 12 h 08 min

Un scandale de plus...  
Quand on pense aux problèmes que rencontre EDF nucléaire à l'heure actuelle et que l'on condamne une initiative intelligente... tout cela pour protéger trois malheureuses truites qui seront de toute façon pêchées trop petites sans vergogne...et autres plantes aquatiques de toute façon polluées en amont sans citer personne...  
Quand on pense à cette énorme force hydro de l'Arve également, non exploitée sinon alimentant le Rhône...  
On ne peut que saluer les projets complémentaires à cette fourniture précieuse devenue indispensable. A moins que nos amis « verts » préfèrent les centrales à charbon....  
Souhaitons que cette condamnation honteuse soit cassée en appel.  
Tout notre soutien au maire de Sallanches !

Réponse



**Chigomite** sur 26 décembre 2022 à 7 h 31 min

J'ai peut-être une idée pour mettre tout le monde d'accord : pourquoi n'utiliserions pas des écolos pour pédaler sur des vélos pour produire l'électricité de la centrale, comme ça on ne la détruit pas (économie) , ils font du sport (bon pour la santé) empreinte carbone nulle, à réfléchir.....

Réponse



**mazellier** sur 21 janvier 2023 à 10 h 11 min

a oui ça c'est tres bien dit

Réponse



**Augustin** sur 26 décembre 2022 à 12 h 17 min

cette dernière proposition est la plus sensée:obligés de moins bavarder, nos amis écolos retrouveront le sens de l'effort, oubliant les positions doctrinaires que leur imposent quelques idéologues destructeurs dont le seul objectif est de déstabiliser notre société.

Réponse



**Jean Michel** sur 26 décembre 2022 à 18 h 54 min

J espère que cette décision stupide et consternante sera cassée en appel. Car une fois de plus c'est l'argent du contribuable qui est gaspillé a cause des soit disant ecologistes pour un projet on ne peut plus vert puisque hydro électrique donc énergie renouvelable.

Construisons donc une centrale au charbon importé d'Afrique du Sud a la place....

Réponse



**FABIEN Robert** sur 4 janvier 2023 à 0 h 54 min

La petite hydraulique génère une puissance qui en période de tension sur le réseau est la quantité, même modeste qui évitera le décrochement du réseau,;en conséquence par les temps qui courent elle est d'utilité publique,La chose à été mal jugée et de toute façon il y aura difficulté à l'exécution du jugement du T.A. de Grenoble.La production hydroélectrique devient dans le contexte actuel une énergie verte d'utilité publique.

Réponse



**maniez** sur 20 janvier 2023 à 19 h 03 min

Quelle honte de voir une telle ineptie! A une époque où l'énergie est un bien précieux, la justice au nom du prétendu respect de l'environnement ordonne la démolition d'une centrale hydraulique, énergie propre, dans une vallée asphyxiée par la circulation des camions passant par le tunnel du Mont Blanc. Cette installation raisonnée aurait permis, pendant la période où l'eau est abondante, de produire de l'électricité pour répondre à l'augmentation des besoins hivernaux!

Soutien au maire de Sallanches

Espérons que la raison et le discernement aboutiront à l'annulation de cette décision ridicule!

Anne et Philippe

Réponse



**Claude** sur 21 janvier 2023 à 9 h 43 min

Les ÉCOLOS. ....ont ne les entend pas lorsque l'énergie provient du charbon(allemagne) c'est n'importe quoi

A virer de toute urgence

Réponse



**DANONE** sur 25 janvier 2023 à 10 h 55 min

Bonjour, nous avons vu ce que donne la gestion écologiste de grandes villes comme Lyon, Grenoble, Bordeaux: un vrai fiasco. Nous voyons maintenant l'inefficacité avérée des éoliennes, allons-nous les détruire aussi? Nos amis écologistes ont des idées, mais partent dans tous les sens et n'ont pas de vues globales, réfléchies, de plus ils s'estiment seuls détenteurs de la vérité au lieu de composer avec la cité. La centrale hydroélectrique EST FAVORABLE A LA PROTECTION DE LA NATURE. Je rappelle que des études sur l'impact sur la Sallanche ont été réalisées en amont et n'ont pas contredit la construction. Pourquoi FNE aurait-elle davantage raison? FNE se base sur une baisse de 50% du débit d'eau, mais il faut étudier plus loin. Pourquoi ne pas moduler le fonctionnement de la centrale en fonction des niveaux de l'eau au cours de l'année, des pluies, de la fonte des neiges, etc.? L'eau est finalement renvoyée dans la Sallanche après la centrale et donc la ponction n'est que partielle, pourquoi ne pas faire d'aménagements spécifiques du cours d'eau sur cette portion? Sans centrale, est-ce que le bilan écologique final ne sera pas plus défavorable en faisant appel au gaz de schiste américain, voire au charbon, ou en acheminant l'électricité de beaucoup plus loin au lieu de privilégier une production locale?

Aujourd'hui nous avons besoin de cette centrale. C'est vital, d'utilité publique et de plus, écologique. Il y a plein de solutions à étudier. Mais nous devons conserver cette centrale hydroélectrique maintenant construite.

## Réponse

Ce site utilise Akismet pour réduire les indésirables. [En savoir plus sur comment les données de vos commentaires sont utilisées.](#)



### Nucléaire | Bugey : une centrale à marchés et à emplois

Le "grand carénage" de la centrale nucléaire du Bugey entraîne 200 millions d'euros de travaux par an. Cela va encore durer plusieurs années et profiter largement aux entreprises régionales... mais beaucoup moins à celles de Savoie Mont-Blanc. C'est l'un des plus...

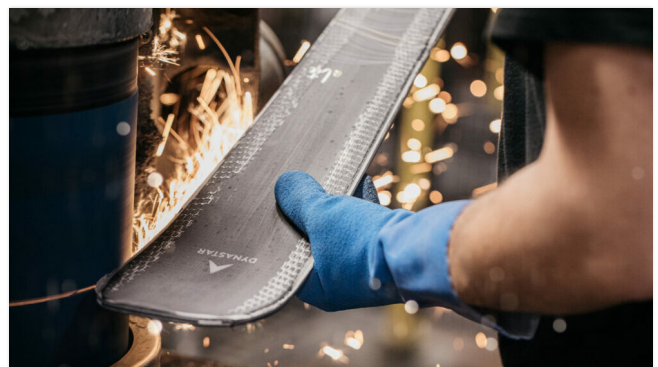
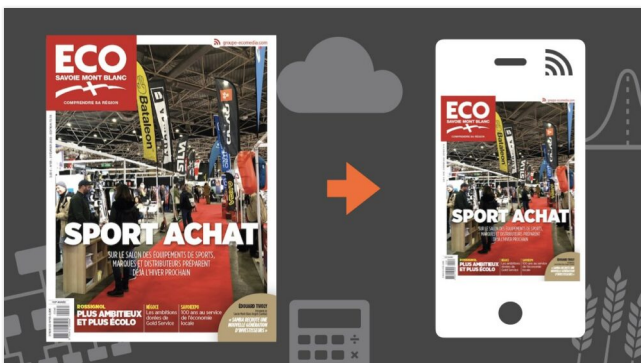
[LIRE LA SUITE »](#)



### Exosquelette : Ski-Mojo relocalise sa production à l'ADTP

La société Jaksports produira cette année 100 % de ses exosquelettes Ski-Mojos en France, dont 60 % aux Ateliers du Thiou, à Cran-Gevrier (Annecy) et 40% en Isère. Ski-Mojo : drôle de nom pour un engin qui ne l'est pas moins. Un engin qui se fixe à la taille au...

[LIRE LA SUITE »](#)



## Votre magazine ECO Savoie Mont Blanc du 3 février 2023

100% en ligne, feuillotez directement votre magazine ECO Savoie Mont Blanc n°4 du 3 février 2023 sur ordinateur, tablette ou smartphone. Réservé aux abonnés. Le savez-vous ? Vous pouvez afficher la publication en plein écran, télécharger le document en .pdf,...

[LIRE LA SUITE »](#)

## Rossignol dévoile ses ambitions pour 2026

Le fabricant d'équipements de sport de montagne veut concilier performance industrielle et approche durable, et vise le demi-milliard d'euros en 2026. Voilà deux ans que Rossignol, sous l'impulsion de son PDG Vincent Wauters, a pris un nouveau virage en se...

[LIRE LA SUITE »](#)



Transporteur depuis **1995** et basé en **Haute-Savoie**, **Transfret** est votre **partenaire** privilégié pour vos solutions de **transport**, du colis à la palette aux véhicules de prestiges, nous avons la réponse appropriée. Cliquez ici pour en savoir plus >>

**TRANSFRET**  
*Votre Spécialiste Régional*



## **PUBLIEZ VOTRE ANNONCE LÉGALE EN LIGNE**

Devis immédiat 24h/24  
Attestation parution par mail  
Paiement CB sécurisé



## **ANNONCES LÉGALES WEB**

Consultez les annonces légales publiées sur notre site habilitées par la  
Préfecture >>



## **VENTES AUX ENCHÈRES**

Consultez nos ventes aux enchères immobilières >>

## **PUBLICITÉ**

“  
Les Savoyards s'engagent  
dans la Transition Énergétique,  
ici et maintenant  
”



En savoir plus →

**BANQUE DE LA  
TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE**   
par Banque de Savoie

  
**Banque de Savoie**

## ABONNEMENT



### TESTEZ LE PREMIUM

3.50€ pour 1 semaine  
Paiement CB sécurisé  
Déblocage immédiat  
Tous les articles premium

## PUBLICITÉ



## ARTICLES LES + LUS



**Ventes aux enchères | Appartement | St Julien-en-Genevois (74) | 62 800€ | 17 mars 2023 à 15h**

🕒 31 janvier 2023



**BTP : l'inquiétude monte**

🕒 30 janvier 2023



## **BTP en Savoie Mont Blanc : les principaux chiffres en infographie**

🕒 31 janvier 2023



## **La Banque Populaire confirme sa solidité**

🕒 2 février 2023



## **Thermalisme : Valvital en cure de croissance**

🕒 30 janvier 2023



## **Haute-Savoie : un plan rugby à l'essai**

🕒 1 février 2023



## **La Semcoda présente son Ambition 2025**

🕒 2 février 2023



**Ventes aux enchères | Maison | Valserhône (01) | 27 000€ | 21 mars 2023 à 14h**

🕒 31 janvier 2023



**Édouard Tivoly : « Samba recrute une nouvelle génération d'investisseurs »**

🕒 1 février 2023



**Publi-reportage | Onlykart : top départ pour le game of karts !**

🕒 31 janvier 2023

---

## MENU

-  [Accueil](#)
-  [ECO Savoie Mont Blanc](#)
-  [ECO de l'Ain](#)
-  [ECO Nord Isère](#)
-  [L'Extension](#)
-  [Premium](#)

## INFORMATIONS

groupe-ecomedia.com : l'actualité économique, généraliste et politique en Haute-Savoie (74), en Savoie (73), dans l'Ain (01), le Nord-Isère (38) et le bassin Genevois.

---

Site web édité par SOPREDA2  
SA à directoire et conseil de surveillance  
Capital de 665 415 €  
RCS ANNECY  
Siren 401 730 965  
7 route de Nanfray  
Cran-Gevrier  
74960 ANNECY  
04 50 33 35 35  
digital@groupe-ecomedia.com

## MENU

- [Abonnement](#)
- [Annonces](#)
- [Annonces Légales](#)
- [Conditions générales de vente \(CGV\)](#)
- [Contact](#)
- [Marchés publics & Appels d'offres](#)
- [Mentions légales](#)
- [On recrute !](#)
- [Publier une annonce légale](#)
- [Qui sommes-nous ?](#)
- [RGPD et politique de confidentialité](#)
- [Vente aux enchères](#)

